

# Le grand entretien\_

## INTERCOMMUNALITÉ

### Une relation «gagnant-gagnant»

Alors que l'intercommunalité s'impose, ici et ailleurs, comme l'un des dossiers clés de l'année, nous avons demandé le point de vue d'un connaisseur de la question... et de la Déodatie. Jean Michels fut directeur général des services de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges de 1986 à 1990, puis d'Epinal de 1990 à 1995. Il est aujourd'hui le patron des services de la Communauté d'Agglomération de Forbach.



**Vous qui êtes un acteur de terrain, notamment dans le cadre de relations franco-allemandes exercées au quotidien, comment jugez-vous l'état de l'intercommunalité en France aujourd'hui ? Sommes-nous, comme certains l'affirment, à la traîne ?**

**Jean Michels :** «Non, nous ne le sommes pas. Sauf quelques exceptions, le territoire national est pratiquement couvert par l'une ou l'autre forme d'intercommunalité. Je rappelle que 34 774 communes sont regroupées dans des structures intercommunales, soit 57,9 millions d'habitants, ceci au sein de 16 Communautés Urbaines, 5 Syndicats d'Agglomération Nouvelle, 181 Communautés d'Agglomérations, 2 409 Communautés de Communes et 15 598 Syndicats sans fiscalité propre.»

**Avec ses 36 000 communes, la France est-elle culturellement prête à un vaste mouvement d'intercommunalité ?**

**J.M. :** «Elle l'est, mais sur la base du volontariat. L'histoire récente (loi sur les fusions obligatoires 1970-1976), a montré que les regroupements imposés étaient un échec total.»

**Vos fonctions successives vous apportent une vision concrète des contraintes et avantages d'une intercommunalité. Quels sont-ils ?**

**J.M. :** «La contrainte, c'est l'abandon d'une forme de souveraineté au profit d'une super structure. Les avantages, ce sont la gestion plus rationnelle de certains services - urbanisme, voirie, développement économique, aménagement du territoire, transports urbains... - la maîtrise du développement et l'unité d'action.»

**N'est-ce pas d'abord dans le domaine du développement économique que l'intercommunalité s'avère indispensable ?**

**J.M. :** «Le développement économique est incontestablement le moteur de l'intercommunalité à fiscalité propre. En effet, les enjeux sont de taille : accroissement de la richesse d'un territoire, unité d'action et d'intervention, possibilité de spécialisation du territoire, autour, par exemple, de la sous-traitance automobile ou des activités tertiaires. En général, s'agissant du développement économique, les consensus sont très vite trouvés.»

**Pour construire une intercommunalité, le projet de territoire doit-il précéder la définition du périmètre, ou l'inverse ?**

**J.M. :** «L'aboutissement d'un projet de territoire est essentiel pour la phase en amont de la construction intercommunale car il permet l'analyse du projet à intégrer dans le périmètre géographique. Ce projet permettra également de négocier un véritable équilibre territorial et de répartir les équipements futurs et la mutualisation des structures humaines (personnel réaffecté). Il évite ainsi un millefeuilleage et des dépenses inutiles. Le projet de territoire ouvre aussi des possibilités quant à l'établissement prévisionnel d'un équilibre social et d'un équilibre de la répartition des logements, l'habitat étant un facteur important de la réussite d'un territoire. Enfin, il permet d'appréhender toutes les problématiques du déplacement des populations : transport en commun, tram, train, transport à la demande...»

**Saint-Dié-des-Vosges est l'une des rares villes moyennes de France à ne pas être intégrée à un regroupement**

**de communes. Une explication parmi d'autres : la crainte des plus petites communes de sceller une relation avec la ville-centre. Comment rassurer pour avancer concrètement ?**

**J.M. :** «Evidemment, les petites communes voient toujours d'un mauvais œil la collaboration avec la ville centre au motif légitime qu'elles risquent d'être absorbées par le puissant centre urbain voisin. L'expérience me fait dire qu'un projet de territoire doit reposer sur du gagnant-gagnant, les petites communes et la grande doivent trouver un intérêt à agir, sinon ce serait de l'énergie dépensée pour rien. Un travail d'explication, de longue haleine, est nécessaire. Il est un préambule absolument nécessaire aux collaborations intercommunales, et l'explication doit se faire avec des propositions chiffrées. Il est absolument anormal que Saint-Dié-des-Vosges soit une des seules villes du territoire français non inscrite dans un schéma de coopération intercommunale. La ville centre apporte un rayonnement économique, social, sportif et culturel dont les charges devraient être supportées par un territoire moyennant une répartition financière reversée aux communes adhérentes à une nouvelle structure intercommunale. Les formules financières existent : dotation de solidarité, dotation de compensation... Mon expérience de l'intercommunalité me fait dire que la peur virtuelle des communes s'estompe avec une explication détaillée des enjeux de l'aménagement et en expliquant que la souveraineté de chaque collectivité serait évidemment préservée.»

Propos recueillis par Vianney Huguenot